

N° CP 9e/17-06
Séance du 13 JUIL. 2006

**PLAN DE REVITALISATION ECONOMIQUE DU HAUT-RHIN
ACTIONS CONCRETES A METTRE EN ŒUVRE AU TITRE DU VOLET SOCIAL
(ADIE, ALSACE ACTIVE, CIAREM, CONTACT PLUS, GROUPEMENT ANPE)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2006/II-2/08 du Conseil Général du 30 Mars 2006 adoptant les orientations du Plan de revitalisation économique,
- VU la délibération n°E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente, modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU le rapport à la Commission Permanente du :

APRES EN AVOIR DELIBERE

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006

❖ APPROUVE :

Les premières mesures très concrètes du volet social du Plan de revitalisation économique pour le Haut-Rhin, à savoir :

1. Aider à la création d'entreprises par les bénéficiaires du RMI en apportant un soutien à l'ADIE et à ALSACE ACTIVE
2. Augmenter les fonds de financement en urgence des formations courtes CI-RMA en apportant un soutien à CONTACT Plus, au CIAREM, à l'ANPE.

❖ ACCORDE :

- 12 000 € /an à l'ADIE, pour les années 2006, 2007 et 2008. (Imputation budgétaire programme F027, chapitre 065 fonction 544 article 6574),
- 55 000 € /an à l'Association ALSACE ACTIVE pour les années 2006, 2007, 2008. (Imputation budgétaire programme F027, chapitre 065 fonction 544 article 6574),

- 5 000 €/an aux prestataires RMA : CIAREM et CONTACT Plus, pour les années 2006 et 2007 (Imputation budgétaire programme F027 chapitre 065 fonction 541 article 6574),
- 5 000 €/an au prestataire RMA : le Groupement représenté par l'ANPE, pour les années 2006 et 2007 (Imputation budgétaire programme F027 chapitre 065 fonction 541 article 6574),

sous réserve du vote annuel des crédits correspondants par l'Assemblée Départementale

❖ **AUTORISE :**

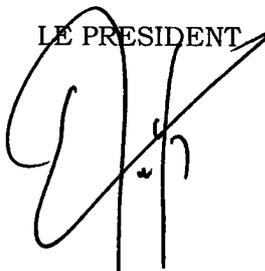
le Président du Conseil Général à signer les conventions de partenariat avec l'ADIE, ALSACE ACTIVE, Le CIAREM, CONTACT Plus, l'ANPE représentant le Groupement (CCI, AFPA, ANPE).

Acte certifié exécutoire
 Réception par le Préfet ..1..8..JUIL...2006
 Publication ..2..1..JUIL...2006.....
 Pour le Président du Conseil Général
 et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
 18 JUIL. 2006

Adopté
voix contre
abstentions